

## GEMAPI

# TIREZ PARTI DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE 2018-2020

et des nouvelles mesures inscrites dans la loi du 30 décembre 2017



8 h 30 - 12 h 30

### • Ouverture de la journée

- Au regard des attentes et des questionnements des intercommunalités, quelles analyses et propositions de l'AdCF

↳ **Virginie CAROLO\***, Maire, Notre-Dame-de-Gravenchon (76), Présidente de la commission environnement, AdCF

### • Loi 2017-1838 du 30 décembre 2017 : quelle souplesse pour ajuster la gouvernance

- Quels apports de la loi  
- Décryptage de la récente circulaire : quel rôle des services de l'État pour accompagner les collectivités

↳ **Karine BRULÉ**, Sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques (EARM), MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

### • Mettre en œuvre la compétence Gemapi : où en sont les territoires

- Quels niveaux d'avancement, quels choix d'organisation et de financement avec quels acteurs, quelle transversalité du Cycle de l'eau, quels obstacles rencontrés

- En avant-première, les résultats de l'étude menée par l'AdCF auprès de 460 communautés et métropoles

↳ **Apolline PRÊTRE**, Responsable politiques de l'eau, AdCF

↳ **Amélie NOLAR**, Chargée d'étude Gemapi, AdCF

### • Focus sur le nouveau cadre juridique et législatif

- Comment structurer et conforter une gouvernance locale pérenne avant 2020

- Quelle évolution des responsabilités et comment contractualiser les relations entre acteurs (EPCI, syndicats, départements, régions et État)

↳ **Yann LANDOT**, Avocat au barreau de Paris, LANDOT ET ASSOCIÉS

### • Retour d'expérience : Le Grand Belfort

- Comment piloter et définir le contour, la répartition des missions entre les acteurs locaux et la reprise des ouvrages en lien avec le département

- Quelles modalités d'instauration de la taxe

↳ **Jean-Pierre CUISSON**, DGST, GRAND BELFORT ET VILLE DE BELFORT

Journée animée par **Joël GRAINDORGE**,  
DGST E.R, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

14 h - 17 h

### • Quelles nouvelles modalités de financement de la compétence Gemapi

- Les différentes sources de financement : le budget général, la taxe, les participations des départements et des régions, les nouveaux PAPI3, les aides des agences de l'eau

- Comment évaluer les coûts des ouvrages transférés et poursuivre le financement des projets déjà engagés

↳ **Stéphane BAUDRY**, Directeur du pôle Eau et Associé, CALIA CONSEIL

### • Comment respecter les obligations du gestionnaire des ouvrages de protection

- Comment gérer la mise à disposition des ouvrages pendant la période transitoire

- Quelle organisation de la répartition des missions et ouvrages avec le département au-delà de 2020

- Comment se préparer aux prochaines échéances concernant l'autorisation des ouvrages de protection

↳ **Gilles RAT**, Adjoint au directeur du service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH), SRNH, DGPR, MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

### • Les points de vigilance à intégrer dans les démarches de définition/régularisation de systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques

- Comment choisir les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques permettant un niveau de protection attendu pour un territoire donné

↳ **Laure SEMBLAT**, Adjointe au chef du département Cycle de l'eau, FNCCR

### • Organiser l'ingénierie nécessaire à l'exercice de la nouvelle compétence

- Structurer une ingénierie interne à la collectivité pour mobiliser toutes les compétences externes

- Retour d'expérience d'une collectivité locale

↳ **Jeremy ALONSO**, Chef de marché Protection de la ressource et des milieux, SUEZ EAU FRANCE

### • Retour d'expérience d'un département littoral : la Charente Maritime

- Quelles spécificités pour protéger les territoires contre les submersions marines

- Organiser la répartition des missions après 2020 entre le département et les EPCI

↳ **Sébastien PUEYO**, Responsable du Service protection et gestion du littoral, DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

\* En cours de confirmation

En partenariat avec :

Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>

Journée d'étude « Gemapi »

OU AU VERSO



## GEMAPI

### TIREZ PARTI DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE 2018-2020

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

#### Participant

Monsieur  Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél.....

E-mail.....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

#### Règlement (1) :

mandat administratif  chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

#### Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date : Cachet et signature :

#### MA COMMANDE

Collectivités locales :  
390 € HT (468 € TTC)

Entreprises publiques  
et privées, établissements  
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :  
accueil café, déjeuner, conférences-débats,  
documents et traitement de l'inscription.

#### Informations inscriptions multiples, rendez-vous sur :

[https://evenements.infopro-digital.com/  
gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5](https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5)  
Journée d'étude « Gemapi »  
Tarifs d'inscriptions

#### ➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 22/06/2018

- Par email :  
**penelope.vincent@infopro-digital.com**

- Par courrier à :  
**Pénélope Vincent / Territorial**

Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20  
156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE

sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique.  
- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

#### INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – [elvire.roulet@infopro-digital.com](mailto:elvire.roulet@infopro-digital.com)